

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

#### **RETURN BIDS TO:**

### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

## **Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

# Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à :

02:00 PM Eastern Daylight Time (EDT) 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)

On - le: September 04, 2018 4 septembre, 2018

Title/Titre	Solicitation No – N° de l'invitation									
NISO Filters/ OCIN Filtres	W8486-184800/A									
Date of Solicitation – Date de l'invitation										
16/07/2018										
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à										
Nom : Amélie Beaulieu										
Title/Titre: MA&S Officer Senior/ ASN	1 Officier Superieur,									
Department of National Defence / Min	istère de la Défense Nationale									
Directorate of Land Procurement / Dir	ection des acquisitions de l'armée de terre									
Courriel: <u>Amelie.Beaulieu@forces.go</u>	<u>.ca</u>									
	FAX No – N° de fax									
	n/a									
819-939-0021										
Destination										
See Statement of Work herein.										

#### **Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée						
Vendor Name and Address - Raisor	n sociale et adresse du fournisseur						
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)							
Name/Nom	Title/Titre						
Signature	Date						



# **TABLE DES MATIÈRES**

	= 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
1.1 1.2 1.3	Introduction	3
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 2.2 2.3 2.4	Instructions, clauses et conditions uniformisées	5 6
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 SUPPI	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS LÉMENTAIRES	10
	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET JRANCES	11
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
PARTIE	E 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
A. OF	FRE À COMMANDES	12
7.1 7.2 7.3 7.4 7.5 7.6 7.7 7.8 7.9 7.10 7.11 7.12	OFFRE	121314141414
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
7.1 7.2 7.3 7.4 7.5 7.6	BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT PAIEMENT INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION ASSURANCES.	15 16 16

17
17
17
17
18
21
30

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande d'Offre à Commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des Annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection:
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à Commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'Offre à Commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'Offre à Commandes.

Les Annexes comprennent le Besoin, instruments de paiement électronique et la Base de paiement.

#### 1.2 Sommaire

1.2.1 L'Entrepreneur doit exécuter la demande conformément au besoin à l'Annexe «A».

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a le besoin d'établir une offre à commande individuelle nationale (OCIN) pour l'achat de trois modèles de filtre pour ses véhicules. Le MDN a l'intention d'attribuer une (1) Offre à Commandes pour une période initiale d'un (1) an partir de la date d'émission de l'Offre à Commandes avec l'option irrévocable de prolonger la durée de l'Offre à Commandes pour au plus deux (2) période(s) supplémentaire(s) de une (1) année chacune aux mêmes modalités et conditions.

1.2.2 Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP OMC), de l'Accord de libre-échange nord- américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada -Chili (ALECC), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange Canada - Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECP), l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH), l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC) et l'Accord économique et commercial global Canada - l'Union européenne (AECG) et l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU).

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ DAAT \text{ } 4\text{-}1\text{-}3 \end{array}$ 

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'Offre à Commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'Offre à Commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u>, (2018-05-22) demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise-approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20(2), Autres renseignements est supprimée en entier.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

## 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'Offre à Commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### 2.2.1 Produits équivalents

## Produits équivalents

- 1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- 2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;

- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements informations techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de 15 jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

<u>Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement –</u> Échantillons

- 1) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalant à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payé d'avance et sans frais pour le Canada, dans les 15 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'Offre à Commandes au moins 15 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

# 2.4 Lois applicables

L'Offre à Commandes et tout contrat découlant de l'Offre à Commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

## 3.1 Instructions pour la préparation des offres

## Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (3 copies papier)

Section II: offre financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux

# Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Offre financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) au 7 DAFC Edmonton et au 25 DAFC Montréal Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

## Établissement des prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles identifiés à l'Annexe A pour que leur soumission soit évaluée.

# 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

DAAT 4-1-3

# PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'Offre à Commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

## 4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent fournir le numéro de pièce ou l'équivalent tel qu'indiqué à l'Annexe A - Besoin.

## 4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) au 7 DAFC Edmonton et au 25 DAFC Montréal Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

## 4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué sur une base globale est le plus bas.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une Offre à Commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une Offre à Commandes, ou de mettre l'Entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'Offre à Commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'Offre à Commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'Offre à Commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'Offre à Commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une Offre à Commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'Offre à Commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\_travail/droits\_personne/equite\_emploi/programme\_contrats\_fede raux.page?&\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'Offre à Commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'Offre à Commandes ou durant la période de l'Offre à Commandes.

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 Offre
- 7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au Besoin reproduit à l'Annexe « A ».
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- 7.2.1 Cette Offre à Commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'Offre à Commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 7.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente Offre à Commandes et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

#### 7.4 Durée de l'Offre à Commandes

## 7.4.1 Période de l'Offre à Commandes

La période pour passer des commandes subséquentes à l'Offre à Commandes est d'un (1) an après l'attribution de l'Offre à Commandes

# 7.4.2 Prolongation de l'Offre à Commandes

Si l'utilisation de l'Offre à Commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires irrévocable d'une (1) année chacune, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'Offre à Commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'Offre à Commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'Offre à Commandes pour une période prolongée par le responsable de l'Offre à Commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'Offre à Commandes sera émise par le responsable de l'Offre à Commandes.

#### 7.4.3 Points de livraisons

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans la commande subséquente, à savoir :

- 1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) au 7 DAFC Edmonton et au 25 DAFC Montréal.
- 2. L'Entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'Entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.
  - a. 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-973-4011, poste 4524

b. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal

Montréal (Québec)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais) 514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282

Courrier électronique : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

# 7.5 Responsables

## 7.5.1 Responsable de l'Offre à Commandes

Le responsable de l'Offre à Commandes est :

Nom : Amélie Beaulieu Titre : ASM Officier Superieur, Ministère de la Défense Nationale

Direction des acquisitions de l'armée de terre

Adresse: 101 Promenade Colonel By

Ottawa, Ontario

K1A 0K2

Attn: Amélie Beaulieu, DAAT 4-1-3

Téléphone: 819-939-0021

Courriel: Amelie.Beaulieu@forces.gc.ca

Le responsable de l'Offre à Commandes est chargé de l'émission de l'Offre à Commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'Offre à Commandes passées par tout utilisateur désigné.

## 7.5.2 Responsable technique

# [Sera fourni lors de l'attribution de l'Offre à commandes]

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

# 7.5.3 Représentant de l'offrant

Renseignements généraux							
Nom: Téléphone Télécopieur: Courriel:							
Suivi de livraison							
Nom: Téléphone Télécopieur: Courriel:							

[Sera fourni lors de l'attribution de l'Offre à commande]

## 7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'Offre à Commandes est : Le Ministère de la Défense Nationale, DAAT-4 ou son représentant délégué autorisé.

## 7.7 Instrument de commandes subséquentes

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire 942 Commande subséquente à une Offre à Commandes.

## 7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'Offre à Commandes ne doivent pas dépasser 50,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

### 7.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'Offre à Commandes ne doit pas dépasser le montant de 400,00.00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'Offre à Commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'Offre à Commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'Offre à Commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'Offre à Commandes.

#### 7.10 Ordre de priorité des documents

liste.

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la

- a) la commande subséquente à l'Offre à Commandes, incluant les Annexes;
- b) les articles de l'Offre à Commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales biens (complexité moyenne)
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ [Sera fourni lors de l'attribution de l'Offre à commande].

## 7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

### 7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'Offre à Commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'Offre à Commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur audelà de la période de l'OC.

## 7.12 Lois applicables

L'Offre à Commandes et tout contrat découlant de l'Offre à Commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ [Sera fourni lors de l'attribution de l'Offre à commande] et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'Offre à Commandes.

## 7.1 Besoin

L'Entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'Offre à Commandes.

## 7.2 Clauses et conditions uniformisées

## 7.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

#### a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

#### 7.3 Durée du contrat

#### 7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'Offre à Commandes.

#### 7.4 Paiement

## 7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'Entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

### 7.4.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples
Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix
Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes – Entrepreneur établi à l'étranger
Clause du Guide des CCUA C2800C (2013-01-28), Cote de priorité
Clause du Guide des CCUA C2801C (2017-08-17), Cote de priorité : Entrepreneur établis au Canada

## 7.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'Entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a.( ) Carte d'achat VISA;
- b.( ) Carte d'achat MasterCard ;
- c.( ) Dépôt direct (national et international) ;
- d.( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- e.( ) Virement télégraphique (international seulement) ;

## 7.5 Instructions pour la facturation

- 1. L'Entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale MGen George R. Édifice Pearkes 101 Promenade Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2

Attention: Amélie Beaulieu, DAAT-4-1-3

#### 7.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

## 7.7 Marchandises excédentaires

Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

#### 7.8 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## 7.9. Livraison, Inspection et acceptation

## 7.9.1 Emballage

L'Entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification D-LM-008-036/SF-000, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant. L'Entrepreneur doit emballer en quantités d'un (1) par paquet.

Clauses du Guide des CCUA D2000C (2007-11-30), Marquages

Clauses du Guide des CCUA D2001C (2007-11-30), Étiquetage

Clauses du Guide des CCUA D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

Clauses du Guide des CCUA D6010C (2007-11-30), Palettisation

Clauses du Guide des CCUA D0050C (2007-05-25), Certificat d'utilisateur final

Clauses du Guide des CCUA D9002C (2007-11-30), Ensembles incomplets

## 7.10 Assurance de qualité

Clause du Guide des CCUA <u>D5545C</u> (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualitéexigences (CAQ C)

## 7.11 Ressortissants étrangers

Clause du Guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (Entrepreneur canadien)

Clause du Guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (Entrepreneur étranger)

# **ANNEXE "A" BESOIN**

# Détails des articles

Item / Articles	Part Numbers / Numéro de pièces	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Estimated Quantity: Initial periode / Quantité estimée: Période initiale	Estimated Quantity: option year 1 / Quantité estimée: Année d'option 1	Estimated Quantity: option year 2 / Quantité: estimée Année d'option 2	Destination Address / Adresse de la destination	Invoice Address / Adresse de facturation	Security Requirement /Exigence en matière de sécurité	Quality Assurance Code (QAC)/ Code d'assurance de la qualité (CAQ)	Controlled Goods (CTAT or ITAR) / Marchandises contrôlées (AATC ou ITAR)	Trade Agreement // Accords commerciaux
33	ELEMENT FILTRANT, FLUIDE  N/R: 3100307 NCAGE 15434; OU N/R: 390067200 NCAG K4843; OU N/R: WF0207400 NCAG 33457; OU N/R: WF2074 NCAGE: K4843; OU	N/R: 3100307 NCAGE: 15434; OU N/R: 390067200 NCAGE: K4843; OU N/R: WF0207400 NCAGE: 33457; OU N/R: WF2074 NCAGE:	Ch.	300	300	300	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Quartier général de la Défense nationale MGen George R. Édifice Pearkes	NON	С	NON	OUI
1	390067200 WF0207400 WF2074	ZC672; OU N/R: WF2074 NCAGE: ZH590; OU ÉQUIVALENT. Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vous-plait, veuillez fournir: N/R offert:  Nom du fabricant:	Ch.	200	200	200	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB TSJ 4J5 Canada	101 Promenade Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2 Attention:, DAAT-4- 1-3	NON	С	NON	OUI

	ı			I	1			T	I	1	1	
2	E8HZ6731-A FF-LF3000	.5266844 N/R: 9414100881 NCAGE .3318853 K4365; OU .00038992 K7334; OU .0003825970 NCAGE:	Ch.	300	300	300	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Quartier général de la Défense nationale MGen George R. Édifice Pearkes 101 Promenade Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2	NON	С	NON	OUI
	LF3000 Y 109 174 07		Ch.	200	200	200	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Attention: DAAT-4- 1-3	NON	С	NON	OUI

3	NNO: 2940-01-558-7221  ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 0399-HH3-001 NCAGE:	Ch.	600	600	600	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Quartier général de la Défense nationale MGen George R. Édifice Pearkes 101 Promenade Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2	NON	С	NON	OUI
		OU N/R: FS2002200 NCAGE: 33457; OU N/R: R0118523 NCAGE: 56161; OU ÉQUIVALENT. Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vous-plait, veuillez fournir: N/R offert :	Ch.	400	400	400	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Attention: DAAT-4- 1-3	NON	С	NON

# ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOLLICITATION

- 1.1 Calendrier des prix
- 1.1.1 Filtres

Le soumissionnaire doit fournir des prix fermes tout compris, tel qu'indiqué ci-dessous.

# **FEUILLE DE PRIX OBLIGATOIRE**

Les soumissionnaires ne doivent pas soumettre des dépenses qui tombent sous le coût normal de faire des affaires.

Période initiale								
NNO	Livraison	Unité de quantité de base	Quantité	Prix unitaire	Prix total			
NNO: 4330-01-358-8651								
ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 3100307 NCAGE: 15434; OU N/R: 390067200 NCAGE: K4843; OU N/R: WF0207400 NCAGE: 33457; OU N/R: WF2074 NCAGE: K4843; OU N/R: WF2074 NCAGE: ZC672; OU N/R: WF2074 NCAGE: ZH590;	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	300	\$	\$			
OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vousplait, veuillez fournir:  N/R offert :  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	200	\$	\$			

NNO: 2940-01-377-2877  ELEMENT FILTRANT, FLUIDE  N/R: 1500871 NCAGE: U0747; OU N/R: 15266844 NCAGE: K4285; OU N/R: 3318853 NCAGE: 15434; OU N/R: 3318853 NCAGE: A9271; OU N/R: 800038992 NCAGE: A011G; OU N/R: 800038992 NCAGE: U6F37; OU N/R: 9414100881 NCAGE K4365; OU N/R: CU3825970 NCAGE: K7334; OU	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	300	\$ \$
N/R: E8HZ6731-A NCAGE: K7534, OU N/R: E8HZ6731-A NCAGE: U0747; OU N/R: FF-LF3000 NCAGE: U0747; OU N/R: LF3000 NCAGE: U1138; OU N/R: LF3000 NCAGE: U1138; OU N/R: Y 109 174 07 NCAGE: U0747;  OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vous- plait, veuillez fournir:  N/R offert:  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	200	\$ \$

NNO: 2940-01-558-7221  ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 0399-HH3-001 NCAGE: 36MV0; OU N/R: 32/926107 NCAGE: CE653; OU N/R: 32/926107 NCAGE: K7599; OU N/R: 32/926107 NCAGE: Z0DL4; OU N/R: 32/926107 NCAGE: Z0GH5; OU N/R: 345088 NCAGE: H2987; OU N/R: 345088 NCAGE: Z04M2; OU N/R: 3978134 NCAGE: Z1590; OU	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	600	\$	\$
N/R: 345088 NCAGE: Z04M2; OU N/R: 3978134 NCAGE: ZH590: OU N/R: 8320 NCAGE: 5ABR1: OU N/R: CV164806H NCAGE: K7599: OU N/R: FS20022 NCAGE: 33457; OU N/R: FS20022 NCAGE: ZS373; OU N/R: FS2002200 NCAGE: 33457; OU N/R: R0118523 NCAGE: 56161; OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vousplait, veuillez fournir:  N/R offert :  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	400	\$	\$
				Taxes	\$
				Total	\$

Période prolongée de l'Offre à Commandes 1 (si l'option est exercée)					
NNO	Livraison	Unité de quantité de base	Quantité	Prix unitaire	Prix total
NNO: 4330-01-358-8651  ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 3100307 NCAGE: 15434; OU N/R: 390067200 NCAGE: K4843; OU N/R: WF0207400 NCAGE: 33457; OU N/R: WF2074 NCAGE: K4843; OU N/R: WF2074 NCAGE: ZC672; OU N/R: WF2074 NCAGE: ZH590;	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	300	\$	\$
OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vousplait, veuillez fournir:  N/R offert :  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	200	\$	\$

NNO: 2940-01-377-2877  ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 1500871 NCAGE: U0747; OU N/R: 15266844 NCAGE: K4285; OU N/R: 3318853 NCAGE: 15434; OU N/R: 3318853 NCAGE: A9271; OU N/R: 800038992 NCAGE: A011G; OU N/R: 800038992 NCAGE: U6F37; OU N/R: 9414100881 NCAGE K4365; OU N/R: CU3825970 NCAGE: K7334; OU	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	300	\$ \$
N/R: CU3825970 NCAGE: K7334; OU N/R: E8HZ6731-A NCAGE: 57526; OU N/R: FF-LF3000 NCAGE: U0747; OU N/R: LF0300000 NCAGE: 33457; OU N/R: LF3000 NCAGE: U1138; OU N/R: LF3000 NCAGE: U1138; OU N/R: Y 109 174 07 NCAGE: U0747; OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vous-plait, veuillez fournir:  N/R offert:  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	200	\$ \$

NNO: 2940-01-558-7221					
ELEMENT FILTRANT, FLUIDE  N/R: 0399-HH3-001 NCAGE: 36MV0; OU N/R: 32/926107 NCAGE: CE653; OU N/R: 32/926107 NCAGE: K7599; OU N/R: 32/926107 NCAGE: Z0DL4; OU N/R: 32/926107 NCAGE: Z0GH5; OU N/R: 345088 NCAGE: H2987; OU N/R: 345088 NCAGE: H2987; OU N/R: 3978134 NCAGE: Z04M2; OU N/R: 3978134 NCAGE: ZH590: OU N/R: 8320 NCAGE: 5ABR1: OU N/R: CV164806H NCAGE: K7599: OU N/R: FS20022 NCAGE: 33457; OU N/R: FS20022 NCAGE: ZS373; OU N/R: FS20022 NCAGE: 33457; OU N/R: R0118523 NCAGE: 56161;  OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vousplait, veuillez fournir:  N/R offert:  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	600	\$	\$
	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	400	\$	\$
	,			Taxes	\$
				Total	\$

Période prolongée de l'Offre à Commandes 2 (si l'option est exercée)					
NNO	Livraison	Unité de quantité de base	Quantité	Prix unitaire	Prix total
NNO: 4330-01-358-8651					
ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 3100307 NCAGE: 15434; OU N/R: 390067200 NCAGE: K4843; OU N/R: WF0207400 NCAGE: 33457; OU N/R: WF2074 NCAGE: K4843; OU N/R: WF2074 NCAGE: ZC672; OU N/R: WF2074 NCAGE: ZH590;	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	300	\$	\$
OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vousplait, veuillez fournir:  N/R offert :  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	200	\$	\$

NNO: 2940-01-377-2877  ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 1500871 NCAGE: U0747; OU N/R: 15266844 NCAGE: K4285; OU N/R: 3318853 NCAGE: 15434; OU N/R: 3318853 NCAGE: A9271; OU N/R: 800038992 NCAGE: A011G; OU N/R: 800038992 NCAGE: U6F37; OU N/R: 9414100881 NCAGE K4365; OU N/R: CU3825970 NCAGE: K7334: OU	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	300	\$ \$
N/R: CU3825970 NCAGE: K7334; OU N/R: E8HZ6731-A NCAGE: 57526; OU N/R: FF-LF3000 NCAGE: U0747; OU N/R: LF30000 NCAGE: 33457; OU N/R: LF3000 NCAGE: U1138; OU N/R: LF3000 NCAGE: U1138; OU N/R: Y 109 174 07 NCAGE: U0747; OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vousplait, veuillez fournir:  N/R offert:  Nom du fabricant:	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	200	\$ \$

NSN: 2940-01-558-7221  ELEMENT FILTRANT,FLUIDE  N/R: 0399-HH3-001 NCAGE: 36MV0; OU N/R: 32/926107 NCAGE: CE653; OU N/R: 32/926107 NCAGE: K7599; OU N/R: 32/926107 NCAGE: Z0DL4; OU N/R: 32/926107 NCAGE: Z0GH5; OU N/R: 345088 NCAGE: H2987; OU N/R: 345088 NCAGE: H2987; OU N/R: 3978134 NCAGE: ZH590: OU N/R: 8320 NCAGE: 5ABR1: OU N/R: CV164806H NCAGE: K7599: OU N/R: FS20022 NCAGE: 33457; OU N/R: FS20022 NCAGE: ZS373; OU N/R: FS2002200 NCAGE: 33457; OU N/R: R0118523 NCAGE: 56161;  OU ÉQUIVALENT.  Si vous offrez un produit équivalent, s'il-vousplait, veuillez fournir:  N/R offert:  N/R offert:	Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame E. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ch.	600	\$	\$
	Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Boîte postale 10500 Stn Forces Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Ch.	400	\$	\$
	,			Taxes	\$
				Total	\$

# ANNEXE "B" INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a.( ) Carte d'achat VISA;
- b.( ) Carte d'achat MasterCard ;
- c.( ) Dépôt direct (national et international) ;
- d.( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- e.( ) Virement télégraphique (international seulement) ;